



AVIS
PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION LE LUNDI 9 MARS 2026

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR UN PROJET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 6-1-93 (2026) MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN DE MODIFIER LA DÉLIMITATION DE CERTAINES ZONES (RB-414, C-416 et P-412) ET D'AUTORISER L'USAGE COMMERCE, CLASSE D6 - ENTRETIEN POUR LE LOT 3 311 583, AVIS EST DONNÉ DE CE QUI SUIT

1. Adoption du premier projet de règlement

Lors de la séance du conseil municipal, tenue le 9 février 2026, le conseil a adopté, par résolution, le premier projet de règlement numéro 6-1-93 (2026) intitulé « Règlement modifiant la délimitation du zonage concernant les zones RB-414, C-416 et P-412 ».

2. Objet du projet de règlement

Le premier projet de règlement numéro 6-1-93 (2026) a pour objet de modifier la délimitation de la zone C-416 afin d'y ajouter les lots numéro 3 311 583 et 5 820 197, actuellement situés dans la zone RB-414, du lot numéro 4 999 198 faisant partie de la zone P-412, ainsi qu'une portion du lot numéro 5 820 198 également comprise dans la zone P-412. Le tout est pour permettre l'usage *Commerce, classe D6-Entretien* à des fins de réparations mécaniques agricoles à même un bâtiment principal (garage) situé sur le lot numéro 3 311 583.

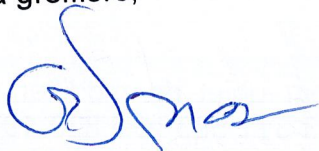
Pour ce qui est des autres lots, soit les lots numéro 5 820 197, 5 820 198 et 4 999 198, ceux-ci s'arrimeront à la zone C-416 actuel et qui sont détenus par le même propriétaire des lots contigus à la rue Merrill, soit les lots numéro 3 311 578, 3 499 243 et 5 820 198. La délimitation de la zone concernée est illustrée sur le croquis ci-joint.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

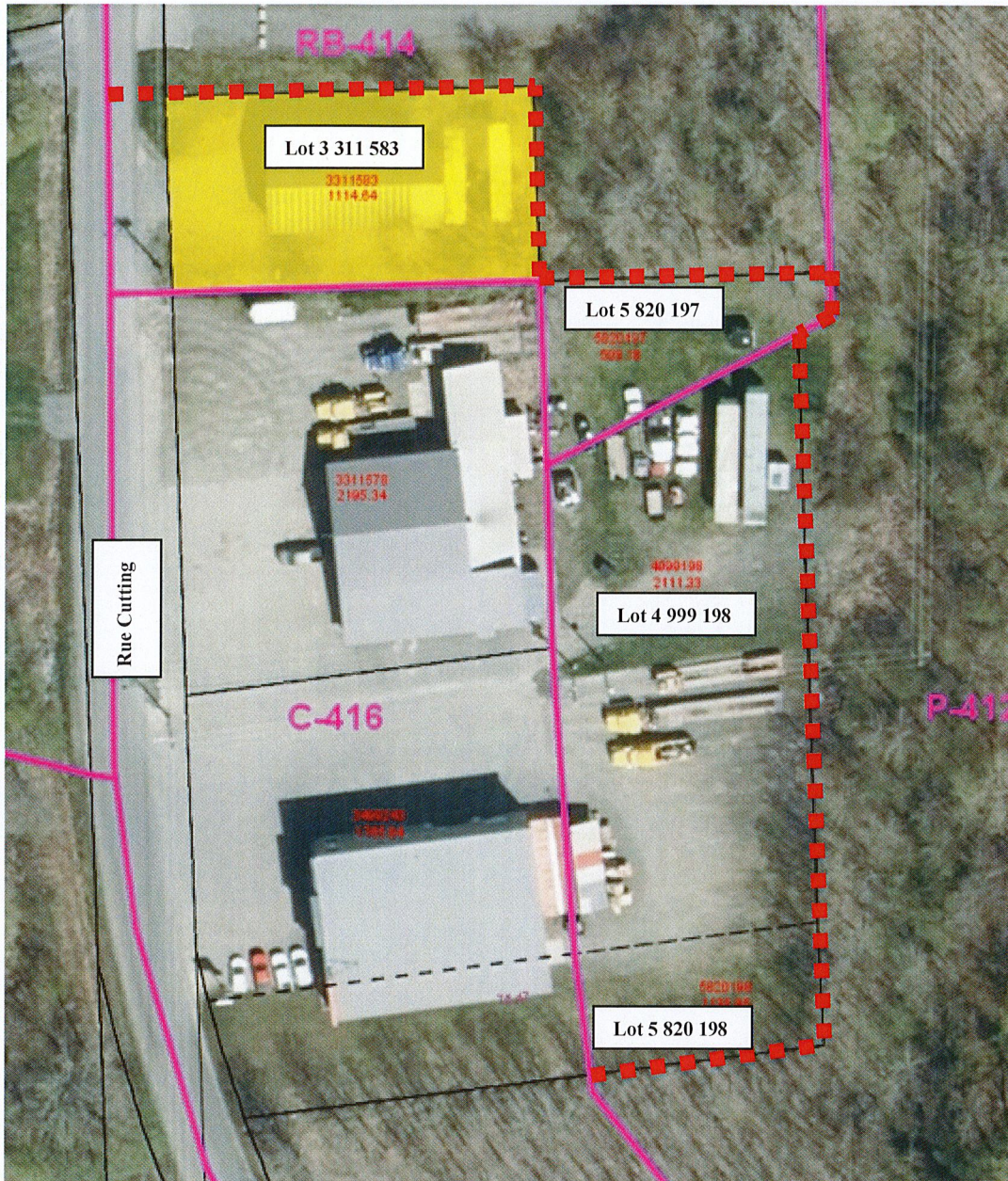
Je soussignée, Geneviève Dupras, greffière de la Ville de Coaticook, certifie que j'ai affiché une copie de l'avis public ci-contre près de la porte principale de l'hôtel de ville le 11 février 2026 en conformité à l'article 345 de la *Loi sur les cités et villes* et que cet avis a été publié sur le site internet de la Ville de Coaticook du 11 février 2026.

Donné à Coaticook, ce 11 février 2026

La greffière,



Geneviève Dupras



3. Assemblée publique de consultation

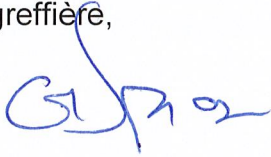
Conformément à l'article 123 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c.A-19.1), une assemblée publique de consultation aura lieu le **lundi, 9 mars 2026 à 19 h 00 à la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 150, rue Child à Coaticook**. Au cours de l'assemblée publique, on expliquera le projet de règlement et on entendra les personnes et les organismes qui désireront s'exprimer.

Consultation du projet de règlement

Le projet de règlement est disponible pour consultation à l'hôtel de ville, situé au 150, rue Child, à Coaticook durant les heures régulières d'ouverture où tout intéressé peut en prendre connaissance. Les personnes intéressées peuvent également appeler au numéro (819) 849-2721 pour toute question ou information supplémentaire sur le projet de règlement.

DONNÉ à Coaticook ce 11^e jour du mois de février 2026.

La greffière,



Geneviève Dupras